Si vous ne vous sentez pas bien, et en particulier si vous faites de la fièvre, consultez votre médecin afin de discuter de la possibilité de remettre votre voyage à plus tard. Une telle mesure témoigne de votre respect pour autrui et pourrait vous aider à éviter une éventuelle urgence de santé. L'assurance-annulation est généralement facile à obtenir.

Souscrivez une assurance-maladie de voyage

Ne comptez pas sur votre régime d'assurance-maladie provincial pour couvrir vos dépenses de santé si vous tombez malade ou si vous vous blessez pendant votre séjour à l'étranger. Les régimes d'assurance-maladie provinciaux ne couvrent pas toujours les voyages à l'étranger. À titre d'exemple, une évacuation médicale peut coûter plus de 50 000 \$. Votre régime d'assurance-maladie ne couvrira qu'une partie de la facture et ne paiera pas à l'avance. Pour obtenir plus de renseignements, contactez les autorités en matière de santé de votre province ou de votre territoire. Même si vous ne partez qu'une seule journée aux États-Unis, achetez la meilleure assurancemaladie de voyage privée possible, selon vos moyens.

Il vous incombe d'obtenir votre police d'assurance-maladie de voyage et d'en comprendre les modalités. Il se peut que la société émettrice de votre carte de crédit offre une assurancemaladie de voyage, mais ne tenez pas pour acquis que ce soit le cas ou que la couverture offerte soit adéquate. Certaines de ces compagnies demandent un supplément de prime pour leur couverture de voyage. D'autres exigent que vous utilisiez leur carte pour couvrir vos frais de déplacement. Vérifiez les conditions, les limites et les exigences avant votre départ.

Demandez à votre médecin de remplir la section du questionnaire d'assurance qui porte sur vos affections préexistantes en vue d'éviter des problèmes éventuels. Il se peut que vous ayez une affection préexistante, comme du diabète naissant ou de l'hypertension artérielle, qui